



extrait de la carte au 50 000 e de l'IGN permettant de situer les seigneuries

Seigneuries et seigneurs de la châtellenie de Tonnay-Boutonne aux XV^e et XVI^e siècles

► Claude Thomas

Un inventaire minutieux qui permet de vérifier les grandes mutations qui ont affecté la seigneurie et la noblesse à la fin du Moyen Age et au début de l'époque moderne. Beaucoup de vieilles familles disparaissent, une nouvelle noblesse échevinale se développe.

Grâce aux documents relatifs à la prise de possession de Tonnay-Boutonne par Guillaume de Maumont en 1315, il avait été possible de dresser l'état des seigneuries relevant directement de ce châtelain à cette époque¹. Nous allons voir maintenant comment ces seigneuries ont évolué quelques deux siècles plus tard et qui sont leurs seigneurs. La documentation disponible² ne permet pas de dresser un état aussi exhaustif que le précédent. En revanche nous nous intéresserons aussi à des seigneuries relevant des vassaux du châtelain qui voient arriver, fait nouveau, des seigneurs récemment anoblis. Nous constaterons aussi, coïncidence surprenante, que la plupart des familles seigneuriales connues dans la châtellenie, suivant celle des châtelains, vont

s'éteindre ou s'éloigner dans la deuxième moitié du XVI^e siècle.

A cette époque, le pouvoir des seigneurs va aller en s'amenuisant. Les hauts justiciers perdent une partie de leurs attributions judiciaires en 1536 au profit de la justice royale, et les châtelains leurs fonctions de chefs militaires et de responsables de la défense de leur terre en 1548. Les seigneurs ne conserveront intact que le troisième volet de leurs pouvoirs, celui de percevoir les droits féodaux. La seigneurie tendra à n'être plus qu'une source de rapport que le seigneur, très souvent absent, pourra faire gérer par un procureur. Cependant les nobles vont conserver le devoir d'aller servir le roi aux armées dans le ban et l'arrière-ban, et les privilèges, enviés, d'exemption de l'impôt de la taille, du droit aux honneurs et à certains emplois. A côté de la traditionnelle noblesse d'épée, celle de robe s'accroît sensiblement ; les riches négociants y aspirent eux aussi et l'anoblissement d'échevins va satisfaire certains d'entre eux.

¹ *Roccafotis*, n° 37, janvier 2006 : « Des seigneuries et fiefs relevant de Tonnay-Boutonne en 1315 ».

² Pour les paroisses de Genouillé, Saint-Crépin et Puy-du-Lac : Médéric Brodut, *Tonnay-Charente et le canton*, tome II ; pour les autres : Jean Texier, *Inventaire archéologique et historique de l'arrondissement de Saint-Jean d'Angély*, 11^e fascicule. S'y ajoutent d'autres sources indiquées en note.

Genouillé et les Béchet

Les Béchet sont toujours des vassaux difficiles pour les châtelains de Tonnay-Boutonne, forts d'être hauts justiciers et chevaliers et de leurs alliances matrimoniales. On constate qu'en 1385 une partie du domaine des Béchet, comprenant la seigneurie de Landes, est passée sous la suzeraineté de leur cousin Louis de Rochechouart, seigneur de Tonnay-Charente. Guillaume était à ce moment-là seigneur de Genouillé ; ses fils se partagèrent ses domaines. L'aîné garda Landes, Pierre conserve les domaines ancestraux de Genouillé et du Fief-Béchet en Aunis. C'est lui qui eut un long conflit avec Jean I^{er} de Maumont qui ne se régla qu'en 1437³. Pierre ne fit pas exception à la règle puisqu'il épousa la fille du sénéchal de Poitou et d'une Vivonne. Il mourut en 1444. Jean, son fils, était un violent qui alla jusqu'au crime. Il s'opposa non seulement à Jean II pour le guet au château de Tonnay-Boutonne, mais aussi à Antoine Acarie, son voisin du Fief, par d'interminables procès pour des motifs aussi futiles que l'apposition d'armoiries dans l'église et des droits de passage. Il n'épousa qu'une Coudun, de la famille des seigneurs de Saint-Crépin, mais il devenait ainsi le cousin du châtelain de Tonnay-Boutonne, son suzerain mal supporté. André son fils récupéra, par extinction de la branche aînée, la seigneurie de Landes toujours sous la suzeraineté des Rochechouart. Louis lui succéda en 1525 ; il n'eut qu'une fille, Marie-Anne, la dernière Béchet de Genouillé. Elle légua ses droits à une tante qui les laissa en 1585 à sa fille, épouse de François de Parthenay, qui ajouta Genouillé à son domaine.

Le Fief et les Acarie

En 1315, Hélié Vaudier était seigneur du Fief. Nous restons sans information jusque vers 1400 quand apparaît Philippe Acarie. Comme Vaudier, il rend hommage aux Béchet pour ses terres de la paroisse de Genouillé et directement aux Maumont pour celles de Chervette.

Au cours du long conflit qui opposa Pierre Béchet à Jean de Maumont, Jean Acarie prit le parti de ce dernier, ce qui n'avait rien d'étonnant étant donné les relations déplorables entre les Béchet et les Acarie. En 1447, Jean Acarie

acheta la seigneurie de Crazannes avec droit de haute justice, ce qui amorçait l'ascension de la famille. Lui et son fils Antoine partagèrent leur temps entre les deux seigneuries. Mais le fils d'Antoine, un autre Jean, laissa à sa mère le douaire du Fief ; il s'en désintéressait donc quelque peu. Tout en conservant le Fief, les Acarie s'éloignèrent de Tonnay-Boutonne, d'autant plus qu'Aimery, fils de Jean, acquit par mariage la seigneurie du Bourdet, près de Mauzé, dont ses enfants prirent le nom. L'ascension de la famille se poursuivit avec Charles du Bourdet qui devint chambellan du roi et « général réformateur des Eaux et Forêts de France », la charge la plus élevée du royaume dans ce domaine. Ses descendants s'illustrèrent dans le camp protestant pendant les guerres de religion.

Le Fresne et les Herbert

Le Fresne est situé dans la commune de Puy-du-Lac en bordure du marais de la Boutonne. A la fin du XIV^e siècle, Poinçonnet Herbert possédait une petite seigneurie en Puy-du-Lac, qui comprenait le Fresne et aussi Veille, et dépendait directement du seigneur de Tonnay-Boutonne ; il était également seigneur de la Forêt dans la paroisse de Lussant, rendant hommage aux Goumard d'Échillais. Après une première transaction annulée Gérard de Maumont consentit en 1408 à ce que Poinçonnet tienne du seigneur de Genouillé, alors Guillaume Béchet, la haute, moyenne et basse justice sur les terres du Fresne, de Veille et autres fiefs. Cette concession est surprenante quand on sait que Guillaume Béchet avait entamé une procédure pour se délier de ses devoirs envers les Maumont ; il y eut probablement une contrepartie que nous ignorons.

Une double alliance matrimoniale avec les Goumard d'Échillais vint en 1445 consacrer l'ascension de cette famille. Thomas Herbert, petit-fils de Poinçonnet, épousa Anne Goumard et sa sœur Françoise, Foucaud Goumard qui deviendra seigneur d'Échillais. Les Herbert furent désormais étroitement associés aux Goumard. Au début du XVII^e siècle, Antoine Herbert, gardant La Forêt pour son fils, donna Le Fresne en dot à sa fille Elisabeth ainsi que d'autres terres dans la paroisse de Puy-du-Lac, ce qui mettait fin à la possession du Fresne par des Herbert.

³ *Roccafortis*, n° 34, septembre 2004 : « Une querelle féodale à la fin de la guerre de Cent Ans »

Azay et les Crevant⁴

La seigneurie d'Azay, située dans la paroisse de Saint-Crépin, n'était pas mentionnée dans l'état de 1315 car elle dépendait de Genouillé. En revanche son fief d'Ivray, qui relevait directement de Tonny-Boutonne, y figurait. Au XV^e siècle, les Crevant apparaissent comme seigneurs d'Azay, famille qui venait de Touraine. Jean de Crevant, cité en 1439 pour son mariage, eut une descendance qui fit de belles carrières dans l'ordre des Bénédictins. Aimery de Coudun, de la famille de Saint-Crépin, avait résigné en 1487 son bénéfice d'abbé de la Sainte Trinité de Vendôme en faveur de Louis de Crevant d'Humières qu'il connaissait certainement depuis son enfance, puisqu'Azay est tout proche de Saint-Crépin. Louis était un petit-fils de Jean de Crevant. Moine bénédictin, il avait déjà bénéficié vers 1485 de la résignation en sa faveur de son oncle Louis Antoine, le troisième fils de Jean pour les prieurés de Montierneuf en Saint-Agnant et de Saint-Georges d'Oléron, qui dépendaient l'un et l'autre de Vendôme.

Un autre petit-fils de Jean de Crevant, Charles, entré lui aussi chez les Bénédictins, devint prieur de Saint-Georges d'Oléron, puis abbé de Bois-Aubry. En 1523, il résigna sa charge de Saint-Georges en faveur de son frère puîné, un autre Louis Antoine, lui aussi bénédictin, qu'une bulle du pape autorisa à détenir plusieurs bénéfices. Ainsi son cousin Louis d'Humières put-il résigner l'abbaye de Vendôme en sa faveur. Comme il mourut en 1539, on constate que la puissante abbaye de Vendôme fut pendant une cinquantaine d'années régie par des abbés issus de la baronnie de Tonny-Boutonne.

Les Goumard de Blanzay

En 1429, Jean, le fils cadet de Thibaut Goumard, seigneur d'Échillais, reçut en partage la seigneurie de Blanzay. Trois autres Jean se succédèrent ensuite de père en fils à Blanzay. Le premier ajouta à son domaine la terre du Puy-du-Fou en Poitou, acquise par mariage. Ces Goumard furent très proches des Maumont ; ils apparaissent comme témoins sur les actes. Le dernier des Jean n'eut qu'une fille Claire qui épousa Guy du Gua, seigneur de Mons. Leur fils Pierre, né vers 1558 à Royan, est resté célèbre

comme cofondateur du Canada avec Samuel Champlain. Lui hérita du Puy-du-Fou, tandis que sa sœur Marie gardait Blanzay que sa descendance conserva pendant plusieurs générations. Un nouveau logis fut construit un peu plus tard à Antraize, à deux kilomètres de l'ancien château féodal. La seigneurie prit le nom d'Antraize et Blanzay, mais on finit par oublier l'emplacement de Blanzay.

Fougerolles et les Goumard d'Échillais

En 1315, la seigneurie de Fougerolles, située tout au fond du grand marais de Muron à la limite des paroisses de Tonny-Boutonne et de Saint-Crépin, appartenait aux La Roche, seigneurs de Vervant. Nous ignorons comment elle passa aux seigneurs d'Échillais, la branche aînée des Goumard. Jean I^{er} d'Échillais apparaît en effet en 1482 comme seigneur de Fougerolles. Ses successeurs porteront ce titre jusqu'au dernier d'entre eux, François qui fut tué en 1577⁵.

Le montant élevé, cent livres, des devoirs seigneuriaux en 1315 indique l'importance de cette seigneurie, mais nous connaissons mal l'emplacement de ses terres. Un acte de 1501 déclare que Puy-du-Lac est mouvant de Fougerolles. Mais en 1522, Guyot Herbert du Fresne rend hommage à François de Maumont « pour raison du fief du Puy-du-Lac⁶ ». Nous restons donc dans l'incertitude sur l'étendue de cette seigneurie au XVI^e siècle.

Machecou

L'importante seigneurie de Machecou, qui appartenait en 1315 aux La Roche, était entrée dans le domaine des seigneurs de Surgères, tout en continuant à relever de Tonny-Boutonne. En 1443, Guillaume de Coudun, seigneur des Ouches, frère d'Amaury le futur abbé de Vendôme, et cousin de Jean I^{er} de Maumont, épousa Marie de Clermont, fille du châtelain de Surgères. Elle apportait Machecou en dot avec d'autres terres. Les Coudun, qui avaient perdu la terre familiale de Saint-Crépin, retrouvaient donc une belle seigneurie dans la châtellenie de Tonny-Boutonne, mais une seigneurie sans logis car c'est de cette époque que date l'abandon du petit château féodal de Machecou

⁵ Barbotin, *Echillais et ses seigneurs*.

⁶ M. Brodut, op. cité, p. 194.

⁴ Brodut, op. cité, p. 225 et 226.

et du village proche, comme les archéologues l'ont constaté⁷.

Au début du XVI^e siècle, Machecou passera, sans que nous sachions comment, à la famille de Pocquaire, dont l'héritière la transmettra à son mari, Bonaventure de Polignac. Leurs descendants conserveront Machecou et la seigneurie voisine de Parençay pendant plusieurs générations.⁸

La Grève

Dans la paroisse de Puy-du-Lac, si morcelée entre les seigneuries comme on a pu le constater, les Maumont conservaient des terres de leur domaine personnel. C'est le cas de la Grève qui leur appartenait en propre depuis au moins 1400⁹. C'est au cours de ce siècle qu'ils firent construire ou reconstruire le logis, puisque la partie la plus ancienne du château d'aujourd'hui, la façade ouest, est du style de la fin du XV^e siècle. En 1584 ce fut la dot d'Élisabeth de la Cassaigne pour son mariage avec Charles de Lamothe-Fouquet ; mais la Grève ne sortira pas du domaine propre des Maumont puisqu'Élisabeth était fille unique.

Les nouveaux seigneurs

Louis XI, qui avait des raisons de se méfier de la noblesse, chercha à gagner le soutien des bourgeois des communes. Pour ce faire, il ouvrit les portes de la noblesse, avec tous les avantages qu'elle procurait, à des membres des échevinages. C'est ce qu'on appelait la noblesse de cloche. En septembre 1481, comme il venait de le faire pour La Rochelle, le roi ennoblit le maire et vingt-cinq échevins de Saint-Jean d'Angély. Voici le texte de la lettre royale¹⁰. Le roi rappelle d'abord la loyauté des habitants de Saint-Jean d'Angély depuis 1346, puis :

« Nous, considérant les grands et louables services que lesdits suppliants et leurs prédécesseurs ont fait à nous et à la couronne de France, afin qu'eux et leurs successeurs soient toujours de plus en plus enclins à nous être bons et loyaux, avons de notre pleine puissance, grâce spéciale et autorité royale, donné et octroyé audit

maire et échevins, conseillers et pairs de ladite ville qu'ils soient nobles, eux et leur postérité née et à naître de loyal mariage et leur avons donné et donnons pouvoir d'acquérir et tenir à perpétuité tous fiefs et juridiction noble pour tout notre royaume sans, pour ce ni pour ladite nobilation, payer à nous et à nos successeurs aucune finance ni aide. Voulons que lesdits maire, vingt-cinq échevins et pairs et leur postérité soient tenue et réputés nobles, et jouissent de tous droits, honneurs, prééminence et prérogatives qui appartiennent au privilège de la noblesse ; qu'ils puissent obtenir l'ordre de chevalerie, si bon leur semble, tout ainsi que s'ils étaient nés et procréé de noble lignée. »

Cette mesure va avoir des conséquences dans la châtellenie de Tonnay-Boutonne. Ces nouveaux nobles, dont la plupart ne manquent pas d'argent, vont chercher à acquérir des seigneuries pour asseoir leur noblesse. Ils chercheront des terres peu éloignées de Saint-Jean d'Angély et notamment autour de Tonnay-Boutonne. Nous avons relevé trois cas d'achat, une tentative et un cas douteux.

Commençons par les acquisitions de Pierre Baudouin, conseiller de l'échevinage. Il s'entend avec Jean II de Maumont, puis après la mort de celui-ci, avec son fils Bertrand qui, le 1^{er} juin 1506, anoblit en sa faveur la terre de la Bertinière dans la paroisse de Torxé. Mais Pierre Baudouin ne s'en tient pas là. Il négocie encore avec Bertrand de Maumont l'achat de la moitié des droits de la seigneurie de **Poursay**. Il s'agit cette fois d'une importante et ancienne seigneurie qui s'étend sur une partie de la paroisse de Torxé et sur celle de Chantemerle. En 1315, elle appartenait à Jacquemin de Montlaur ; par la suite les Maumont l'ont fait entrer dans leur domaine propre puisqu'ils peuvent la vendre. La transaction est réalisée le 18 juin 1512. Pierre Baudouin laissera la Bertinière à son fils et Poursay à sa fille qui épousera en 1517 Etienne Sarreau, un autre échevin de Saint-Jean d'Angély, qui a déjà une terre, la Pierrière, et se dit écuyer.¹¹

Guillaume Vallet, échevin lui aussi, qui s'était enrichi dans le commerce du salpêtre, fut moins convainquant. Il visait la petite seigneurie de **Romefort**, dans la paroisse de Puyrolland, relevant principalement de Machecou. Elle ap-

⁷ *Archéologie médiévale 2002* ; CNRS Editions, p. 277.

⁸ AHSA, tome XV, p. 305, note 1.

⁹ Brodut, ouvr. cité, p ; 201.

¹⁰ Massiou, *Histoire de la Saintonge et de l'Aunis*, tome III, p. 373 et 374.

¹¹ AHSA, tome XV, p. 312, note 2.

partenait à Jean Viaud, dont on ne sait pas s'il était issu de l'échevinage, qui éprouvait de sérieuses difficultés financières. Il afferma des droits féodaux et des rentes à Guillaume Vallet qui lui consentit une forte avance sur le montant du fermage. Ayant encore besoin d'argent, Jean Viaud vendit en 1544 à Vallet pour 100 livres une rente de cinquante boisseaux de froment qui valait au moins 300 livres¹². Mais il semble bien que Vallet ne parvint pas à mettre la main sur la seigneurie, ou qu'il la revendit bientôt, puisqu'on la trouve un peu plus tard aux Robert¹³. Elle fut remise en vente en 1595.

Le cas de la Grange, qui deviendra **Champagné**, dans la paroisse de Torxé, est moins clair. Nous n'avons pas pu savoir si les Robillard qui la détenaient au XVI^e siècle étaient ou non des échevins de Saint-Jean d'Angély, mais ils étaient certainement de noblesse récente, puisqu'en 1559 Christophe Robillard est convoqué à Saint-Jean pour vérification de ses titres de noblesse. Des doutes étant apparus, il fut invité à présenter au procureur général de la Cour des comptes dans les six mois « ses faits de généalogie et noblesse » faute de quoi il serait assujéti à la taille.¹⁴ Il passa certainement l'épreuve avec succès puisque un siècle plus tard les Robillard seront toujours seigneurs de Champagné.

Luret et les Bidaut

Voici le cas le plus exemplaire de l'implantation des échevins anoblis dans la châtellenie. Dès avant 1228, les Béchet possédaient la terre de Luret, don d'un seigneur de Tonnay-Boutonne, où se trouvait une grosse métairie. La famille Bidaut, l'une des plus notables de Saint-Jean d'Angély, fournissait à la ville maires et échevins depuis au moins 1404 ; tels Jean, Bernard, et Guillaume Bidaut qui avaient été plusieurs fois maires.

A la fin du XV^e siècle, François Bidaut, anobli par Louis XI, achète d'abord à Jean II la terre noble de Puychenin en Puy-du-Lac. Quand il en rendit hommage en 1501 pour « un noble à la rose », il se dit seigneur de Luret¹⁵. On apprend ainsi qu'il avait acquis cette terre depuis

déjà quelques années. Son devoir envers André Béchet était de « 60 sous à muance d'homme et 10 sous de chamberlage à muance de seigneur ». Les Bidaut et leurs descendants conservèrent Luret jusqu'au milieu du XVIII^e siècle ; ils s'intégrèrent dans l'ancienne noblesse, puisqu'en 1598 Marguerite Bidaut épousa un seigneur d'Antraize et Blanzay descendant des Goumard. Au cours du XVI^e siècle, ils firent construire le château tel qu'il est représenté sur la gravure de Chastillon datant des environs de 1600.

Annezay, bien que presque complètement enclavée dans la châtellenie de Tonnay-Boutonne, n'en faisait pas partie. Sa seigneurie passa aussi aux mains de nouveaux seigneurs. A la fin du XV^e siècle, elle appartenait à des nobles traditionnels, les de La Jaille. En 1491, Catherine de La Jaille, dame d'Annezay, épouse Jean II de Crevant, seigneur d'Azay, lui apportant donc la seigneurie¹⁶. Mais au début du siècle suivant, elle est à François Bouchard, issu de l'échevinage soit de La Rochelle soit de Saint-Jean d'Angély ; il est vraisemblable qu'il l'avait acquise par achat. A François succède Amaury son fils, personnage dont la vie fut bien remplie. Lieutenant général du sénéchal de Saintonge à Saint-Jean d'Angély, il devint maire de la ville pour l'année 1516. En 1531, François 1^{er} le nomma maître des requêtes. A la fin de l'année suivante, il est envoyé en Allemagne « pour des affaires que le roi veut tenir secrètes », puis en 1534 en Angleterre. Il était donc un agent du roi dans des opérations discrètes de politique étrangère. En 1544, il est chargé de trouver des fonds dans le nord du royaume. Après la mort de François 1^{er}, il devint chancelier du roi de Navarre, le père du futur Henri IV¹⁷. Sa fille Jeanne, dame d'Annezay, épousa René de La Jaille, de sorte que la seigneurie revint momentanément dans cette famille. ■

¹² M. Seguin, op. cité, tome III p. 144.

¹³ AHSA, tome XV, note p. 293 et 294.

¹⁴ M. Seguin, op. cité, p. 401.

¹⁵ J. Texier, op. cité, p. 26.

¹⁶ Brodut, tome II, p. 226.

¹⁷ M. Seguin, op. cité, p. 20.